



Commune
de
Maussane-les-Alpilles

ARRÊTÉ N° 2025/221

Le Maire de la commune de Maussane-les-Alpilles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2214-4 et L2122-24,
Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L3331-1, L3334-2, L3335-1, L3335-4, L3342-1 et L3353-3.
Vu la demande formulée par Monsieur Paul DEMEULENAERE, Président de TANIN SAS.

- ARRÊTÉ -

Article 1^{er} : M. Paul DEMEULENAERE est autorisé, en qualité de représentant de la société TANINS SAS, à ouvrir un débit de boissons temporaire, du 1^{er} et/ou 3^{ème} groupe, Place Joseph Laugier de Monblan à Maussane-les-Alpilles (13520) à l'occasion du Marché de Noël.

- le 5 décembre 2025 de 17H00 à 22H00
- le 6 décembre 2025 de 10H00 à 20H00
- le 7 décembre 2025 de 10H00 à 20H00

Article 2 : Les contenants en verre sont interdits hors des établissements, restaurants, bars autorisés à vendre de l'alcool.

Article 3 : Le demandeur s'engage à respecter les dispositions du code de la santé publique relatives aux nuisances sonores et les zones protégées définies par l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification, soit par voie de recours gracieux formé auprès du maire, soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal Administratif de Marseille (Bouches-du-Rhône).

Article 5 : La police municipale et M. le Commandant de Brigade de gendarmerie des Baux de Provence, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée aux services de gendarmerie.

dont ampliation en sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence,
- La Police Municipale de Maussane les Alpilles,
- M. DEMEULENAERE

*Publication solo internet
le 05/12/25*

Notifié le 05/12/2025

P. DEMEULENAERE

Fait à Maussane-les-Alpilles, le 4 décembre 2025.

*Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ*



Hôtel de Ville - Avenue de la Vallée des Baux - 13520 Maussane-les-Alpilles
Tél: 04 90 54 30 06 - Fax: 04 90 54 36 45 - Email: contact.mairie@maussanelesalpilles.fr

